



*Commission paritaire nationale  
de l'emploi  
et de la formation professionnelle  
de la Pharmacie d'officine*

*Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS*

[www.cpnefp-pharmacie.org](http://www.cpnefp-pharmacie.org)

## DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 08 décembre 2014 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

### **CQP dermo cosmétique pharmaceutique**

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour la candidate centre de **VILLENEUVE D'ASCQ** (59) à :

CULASSO Sandie

Fait à Paris, le 12 décembre 2014,  
Pour le président de jury,

Le secrétaire de la CPNEFP,



Michel LE DIRÉACH